

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Examen et vote
d'un transfert
d'actifs parcelle
AZ 766 suite à sa
désaffectation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 15 avril 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 18

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
8 avril 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
9 mai 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'Avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent SUAU), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Vincent MARTIN), Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président (Francis BERGOGNE), Jean-Luc ANTRAYGUE (Philippe MARTIN), Jean-François BERENGUEL (François ROBIN), Benoit VALARIER (Régine BOURGADE), MMES Régine PAILHAS (Didier COUDERC), Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Thierry JACQUES, Xavier SOUCHON Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Dans le cadre du transfert de compétences opéré au profit de la Communauté de Communes, la Commune de Mende a mis à disposition à titre gratuit par délibération, en 2007, partie de la parcelle AZ 54, au titre de la compétence social, pour un montant global de 14 952.23 €. Le terrain en question, anciennement partie de la parcelle AZ 54, a fait l'objet d'un document d'arpentage et se trouve désormais cadastré AZ 766, pour une superficie de 172 m².

Compte tenu que ce terrain n'est plus nécessaire à la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « social »,
Vu la délibération n°7438-2022-18 du 11 mars 2022, portant désaffectation de la parcelle AZ 766, il est proposé :

- de **METTRE FIN** à la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle nouvellement numérotée AZ 766 pour un montant global de 557,03 €
- de **RESTITUER** à la Commune de Mende, à titre gratuit, la parcelle susvisée
- d'**INSCRIRE** les crédits budgétaires correspondants au budget principal pour l'exercice 2022 et suivants comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Opération non individualisée :			
Art 21711		Art 1027	557,03 €
Art 21713			
Art 21715	557,03 €		
Art 21738			
TOTAL	557,03 €	TOTAL	557,03 €

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à passer l'ensemble des écritures comptables et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 4 mai 2022
Le Président,
Laurent SUAUX